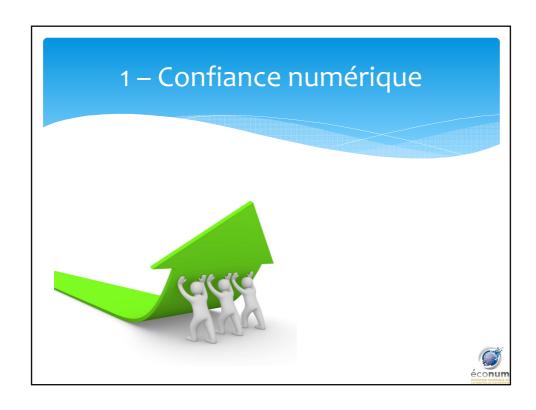


Sommaire des 33 fiches actions

- * 1 Confiance et Gouvernance : 10 actions
- * 2 Aménagement du Territoire : 7 actions
- * 3 Développement des usages: 7 actions
- * 4 Développement économique : 9 actions







Orientation: Confiance numérique Action 2 – Initiatives et actions collectives pour instaurer la confiance

Description détaillée et objectif poursuivis : La confiance numérique peut s'instaurer en suivant plusieurs axes :

l'Il s'agit notamment d'adapter les textes métropolitains afin d'assoir un socle juridique propre ou adapté à la Nouvelle-Calédonie (cf. fichen 8-Confiance).

Utilisation d'outils de sécurisation et de briques techniques adaptées et partagées par les acteurs du territoire. C'est notamment l'un des objectifs du Schéma Directeur pour l'Administration Electronique (SDAE) qui vient d'être lancé. -Organisationnel

Il s¹agit de mettre en place les mécanismes et processus afin de garantir des bonnes pratiques en matière de confiance numérique et d'assurer une gouvernance dans ce domaine (cf SDAE).

Au-delà des aspects techniques, l'information des usagers est donc primordiale.

La présente fiche vise plus particulièrement cet axe.

En effet, alors que cette notion joue un rôle fondamental dans la culture calédonienne, à travers notamment les valeurs de partage et de respect, la conflance est plus difficile à transposer dans un monde numérique où les relations s'établissent via des disposifits éteniques entre des acteurs qui souvent ne se connaissent pas. L'information, la formation et la sensibilisation jouent donc un rôle fondamental pour instaurer une "conflance numérique partagée".

Sensibiliser les entreprises (en cibiant particulièrement les PME/ITE) à la nécessité de mettre en œuvre des outils de sécurité, même basiques (anti-virus, pare-feu) ; les informer objectivement sur les menaces et les risques, et proposer des réflexions sur des solutions adaptées au contexte calédonie, dont des solutions "opensource". Un l'Att' de sécurité basé sur ces produits pourrait même être proposé gratuitement (mais il faut réfléchir à la maintenance et la mise à pour des produits);

Inclure une sensibilisation sur les menaces existantes et liées à l'utilisation de l'Internet auprès des enseignants et futurs enseignants;

Sensibiliser les citoyens sur les risques, et surtout, sur les moyens de se protéger et les outils mis en place pour sécuriser l'Internet. Des séances dédiées pourraient être programmées dans les cyberbases ou autres lieux numériques publics. Le site webe de la Cellule Econum doit également véhiculer cette ensibilisation; -Inciter les FAI à proposer des options "sécurité" (anti-virus, filtre parental,—) aux usagers.

Evaluation stratégique du projet

Faisabilité

La faisabilité repose sur la volonté politique d'appuyer la déma mais aussi sur une dynamique qui doit être créée par les partenaires.

Les chambres consulaires, tout comme les fournisseurs d'accès (FAI), seront les moteurs de la démarche.



Orientation: Confiance numérique Action 3 - Normes de construction et d'urbanisme

Le droit de l'ultrainsme et le droit de la construction ont toujours été des vecteurs importants et privilégés dans le cadre du déploiement d'une économie numérique proche des citoyens et des acteurs économiques. l'urbainsme en ce qu'il permet l'aménagement du territiore et le dimensionnement des infrastructures, la construction en ce qu'elle autorise un accès direct du citoyen à l'économie numérique.

L'objectif est ici double: il convient d'une part d'intégrer la dimension numérique dans la réglementation, d'autre part d'harmoniser les règles sur l'ensemble de la Nouvelle Calédonie et cela sous les deux aspects de la construction et de l'urbanisme : la construction pouvant se définir comme les règles applicables au bâti l'urbanisme comme les règles d'implantation du bâti.

Aux termes de l'article 22 de la loi organique du 19 mars 1999, la Nouvelle Calédorie est compétente p établir les principes directeurs du droit de l'urbanisme. De même, elle est compétente pour fixer les régles matière de construction, farticle 2 de la loi organique n° 2009-869 du 3 août 2009 ayant inscrit les most en de construction » au 21 de l'article 22 de la loi de 1999. Par alleurs, selon l'article 50 de la même loi, assemblées de Province sont compétentes pour approuver les documents d'urbanisme des conseils municip dans le respect du principe directeur du droit de l'urbanisme fixé par le Congrès.

Enfin, en matière de de normes de construction, conformément aux articles 251-1 à 251-2 du Code des postes et télécommunications, TOPT a compétence pour déterminer lors de l'installation des réseaux de télécommunication dans les parties communes des immeubles ou bitssement, lès prescriptions techniques relatives à la distance à respecter entre les réseaux, au point de raccordement du réseau, à son dimensionnement ou à son inicâtion.

L'objectif ici est de s'assurer d'une diffusion homogène du numérique sur l'ensemble de la Nouvelle Calédonie tout en s'assurant d'une interopérabilité. Il est donc proposé que soit conduit un travail normatif afin qu'obligation L'organis es de de de l'acceptabilité. Il est donc proposé que soit conduit un travai nominisme aim qui congenium soit faite à tout construction et à tout ammangeur in firstructure passive numérique pour toute opération de l'adminisment ou de loissement.

de prévoir systèmaliquement des capacités sumuméraires en fibre et en fourreau lors de tout travaux d'installation de réseaux

d'édicter des normes de construction précisant les caractéristiques des colonnes montantes des immembles;

d'instaurer un droit de tranchée, c'est-à-dire la possibilité offerte à toute personne, publique ou privée, d'installer son propre réseau lorsque des travaux de génie civil sont effectués, ce qui limitera la réouverture des sois.

- d'imposer l'obligation de mutualisation des travaux de génie civil.

Les amérageurs et les constructeurs, par voie de conséquence les entreprises sur les zones d'activités et les citigyers à leur domicile.



Faisabilité

S'agissant d'une question de législation et de réglementation sur un domaine où la Nouvelle Calédonie est pleinement compétente, toute la flaisabilité repose uniquement sur un travail normatif de vote de la loi, de prise des règlements d'application et d'édiction des normes de construction.



Orientation: Confiance numérique Action 4 - Occupation du domaine public

escription et objectifs poursuivis

L'économie numérique repose sur une économie d'infrastructures et qui dit infrastructures d't implantation au soi ou en mer , rést-à-dire occupation du domaine. Si le domaine apparient à un particuler, le statut des infrastructures ser régi par des servitudes, s'il est public, le régime des infrastructures est normalement sournis aux règles d'occupation temporaire du domaine des personnes publiques. Il est donc primordial que ces règles d'occupation soient fides, comunes et transparente publiques. Il est donc primordial que ces règles d'occupation soient fides, comunes et transparente publiques.

d'occupation soient fixées, connues et transparentes.

Le Code des postes et télécommunications de Nouvelle Calédonie ne contient qu'un seul article, l'article 224, relatif au passage des infrastructures de télécommunications sur le domaine public. Il stipule que pour l'exécution de ses missions de service public, l'OPT peut demander à l'Etat ou aux communes l'autorisation d'occuper leur domaine public, en y implantant des ouvrages, sous réserve toutelois de la compatibilité de cette occupation avec l'affectation dudit domaine. En outre, l'OPT peut également solliciter auprès de l'autorité compétente la délivance de premissions de voirie afin d'occuper une dépendance du domaine public router. Toutefois, il n'est pas précisé si ces types d'occupation de la propriété publique sont susceptibles de donner leu, en confreparite, au versement d'une redevance.

S'agissant de l'utilisation privative du réseau router, l'assembée territoriale de la Nouvelle Calédonie a adopté, le 17 jun 1970, une délibération n 229 potant réglement général sur la conservation et la survellance des routes territorials. Province Nord a adopté, par délibération n 2529 du s'aute 1970. En dehors ut réseau routel territorial, le Province Nord a adopté le même réglement par une délibération n 325 du 13 décentrés 1989.

S'agissant des redevances applicables, le Province Sud a adopté le nême réglement par une délibération n 50 du 13 décentrés 1989.

S'agissant des redevances applicables su Province Sud a adopté le 2 aveil 2003 une délibération n 06 fixant les sources de voirie maigré la modification apportée en 2011. La Province Nord a elle aussi adopté, le 2 de l'auternation de dépendance des routes territés docupation du domaine provincial mais es nas rédaction, con débitération n perartip as applicable au sous-sol de voirie maigré la modification apportée en 2011. La Province Nord a elle aussi adopté, le 24 croibre 2008. Mais là encore, és redevances concernent plutôt l'occupation de térritories de montres des débierance, débitérance, débierane

- télécommunications.

 Dès lors, iles tyroposé l'adoption d'un code de la domanialité calédorienne, terrestre et maritime, afin:

 Dès lors, l'est proposé l'adoption d'un code de la domanialité calédorienne, terrestre et maritime, afin:

 Dès l'ors, l'est proposé l'adoption l'ad

 - De déterminer les droits de passage D'intégrer la spécificité du statut des terres coutumières

Le Gouvernement, les Provinces et Communes, l'OPT.

L'adoption d'un code du domaine public nécessite un travail certes de rédaction juridique mais surtout de consultation préalable des différents intervenants: l'opérateur bien entendu, mais aussi les différents inteaux de collectivités et les tribus afin de définir les conditions d'implantation des ouvages de communications et les droits de passage des réseaux ainsi que les modalités de détermination du montant des redevances et leur imputabilité budgésiar. Ensuite son adoption sera conditionnée par le calendrier parlementaire.



Orientation: Confiance numérique Action 5 - Bornes publiques Wifi

on et objectifs poursuivis

En Nouvelle Calédonie, à notre connaissance, il n'existe pas de site public wifi en accès libre. Ce type de service obéit toutefois à une réglementation particulière.

obét toutefois à run réglementation particultère.

En nétropole par evemple l'exploitation de hotspots wifi correspond à une activité d'exploitation d'un réseau ouvert au public et à la fourriture d'un services de télécommunications au public LURCEP a adopté, le 28 auril 2007, une décision mettant fin au régime d'expérimentation de réseaux ouverts au public utilisant la technologie RLAN (décision n 2007-0468). Désormais, les opérateurs de réseaux RLAN sont rattachés à fensemble des dispositions du Code des Postes et des Communications Electroniques. Electroniques Les collectrités sourhaitant fournir des services d'accès à internet dans des espaces publics doivent donc: (i) se conformer aux dispositions de l'article L. 1425-1 du CGCT et (ii) se conformer aux obligations des opérateurs de communications électroniques (notamment dépôt d'une déclaration auprès de l'ARCEP) dans la mesure où elles sont dans cette hypothèse opérateur de communications eflectroniques.

En Nouvelle Calédonie, deux difficultés s'opposent à la généralisation des hot spots will en site public, d'une part le monopole de l'OPT, d'autre part l'absence de compétence d'opérateur d'opérateurs dévolue aux personnes publiques.

publiques.

Aux termes de l'article 211-3 du Code des postes et télécommunications de la Nouvelle Calédonie, l'Office des Postes et Télécommunications (CPT) act schargé d'assurer le service public des télécommunications, co dernièr etant défini par Tarcile 221-2 du Code des postes et télécommunications de la Nouvelle Calédonie. Ainsi, la mise place des bornes vinces de l'accessaires à la fourniture d'un accès internet will dans des leux publics relèverait du monopole de IVPT. Mais seuls les bâtiments et tels relevant du domaine public du Gouvernement pourraient être équipés sad à envisager un conventionnement avec chacune des personnes publiques propriétaires. De plus, il convendrait de préciser dans le code des postes la compétence de l'OPT dans son rôle d'opérateur d'opérateurs.

oroperateurs.

En outre, en Nouvelle-Calédonie, les dispositions de l'article L. 1425-1 du CGCT ne sont pas applicables. En effet, l'article L. 1425-1 à dé introduit dans le CGCT par farticle 5 de la loi n. 2005-575 du 21 juin 2004 pour la cordiance dans l'économie numérique et si cette loi a bien été publiée au Journal Officiel de Nouvelle Calédonie, il est indiqué que ses articles 50 à 56 ne sont pas applicables. Il s'ensuit que les communes et les Provinces ne peuvent pas charger (DPT d'équiper les sites publics leur appartenant.

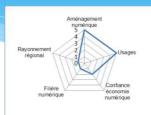
En conséquence, il est proposé qu'une étude soit réalisée. Elle aurait trois objectifs :

- Répertoire les sites et bâtiments publics appartenant au domaine public du Gouvernement et susceptibles d'accueillr des bornes Wifi qui seraient installées par l'OPT après la passation d'une commande publique
- Etudier la possibilité de confier aux communes et aux Provinces la compétence d'opérateur dopérateurs pour les seuls services Wilfier accès libre sur site public du différence de la Coughi et appetence des FAI pour dessenvir les bornes WIFI.

Public ciblé

agers/citoyens, les touristes en itinérance, les services publics nomades, les FAI.

ation stratégique du proje



Faisabilité

La généralisation de bornes publiques Wifi suppose que deux conditions préalables soient remplies : d'une part que soit intilé un programme d'investissement gouvernemental pour équiper les siles publics relevant de sa compétence, d'autre part que compétence soit sonnée aux communes et (ou aux Provinces pour devenir opérateur d'opérateurs wifi afin qu'elles puis équiper leurs bâtiments administratifs et leurs sites public



Orientation: Confiance Action 6 - Réglementation en matière de formation professionnelle à distance

Description détaillée et objectif poursuivis :

Conformément aux articles. Le 331-1 du Code du Travail et 235 ter C du Code général des impôts métropolitain, chaque, employeur doit participer au francement de la formation professionnelle continue. Il est buderés possible que soient impuées sur les cotisations des entreprises les dépenses de formation. Taidinnellement, pour que les dépenses de formation soient impulables sur la contribution -il faut non seulement qu'il s'agiste d'une réelle action de formation et non d'une simple information, mais encore que les quate critères d'imputabilité finés par l'article D. 6321-1 du Code du travail soient respectés, c'est-à-dire que le programme soit prédabli, que les objectifs soient déterminés, que les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement-soient précisés et que soient fixés les moyens permetant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats. Pour la Nouvelle Calédonie, il ressort du dagnostie d'un dévelopement conséquent de la formation professionnelle continue à distance, c'est-à-dire soit à son domicile, soit à son poste de travail informatique, pourrait vire i le puir. Toutefois, ce ut usage du numérique se trouve freiné par la référence de l'administration à accorder la déduction des dépenses de formation à distance à raison de la difficulté de certifier de la réalité de la formation neue

formation reque.

Afin de ronferer la confiance en la matière, il est donc proposé que soit publiée une circulaire d'interprétation rappelant les totes applicables et fixant les bonnes pratiques. En particulier, cette circulaire devra rappeler que racten de formation doit se dérouler selon un programme étable ne cohérence avec ses objectifs et que ceuvoir visent une évolution du savoir et du savoir-faire du bénéficiaire de faction. En particulier, la circulaire devar préciser que les moyens pécalogiques et d'encadrement peuvent être dématrialisés et donc que cette formation peut être dérivéré à distance. En outre, la circulaire devar appeler que le saivi de l'exécution de faccion de formation relèvre de la responsabilité du dispensable que soit mis à disposition un modèle « d'attestation de présence électronique » sous forme d'une signature électronique de or d'un identifiant et que soit rappél la nécessité que l'organisme de formation détive une « attestation de stage » mentionnant la forme étectronique de celui-ci. Enfin la circulaire pourrait prévoir la mise en place d'une méthodobge de suivi de la formation reçue pour en mesurer l'efficacité en utilisant les facilités offertes par la dématérialisation de la procédure.

Public ciblé

Les entreprises et les organismes de formation professionnelle, les salariés



Faisabilité

Cette mesure ne nécessite pas l'adoption de te réglementaires supplémentaire mais seulement éclaircissement de la doctrine administrative.



Orientation: Confiance numérique Action 7 - Optimisation de la commande publique

Description in corpcuis poursums.

La commande publique est un puissant vecteur de développement de l'économie, et l'économie numérique n'échages pas à cette règle. En effect a commande publique intervient à doux niveaux ; par le développement des achtes publique, est existent soit et de l'économie des achtes publique est enfiere d'arreproses en lien avec le numérique, par son rôle de régulateur, la commande publique est ausceptible d'agir sur la norme technique par la promotion de standards identiques ou de technique par la La commande publique est ausceptible d'agir aus bien d'une le cadre d'une politique de l'offre que de la demande. Dis tre plusieurs niveaux d'intérvention povent des lidentifiés.

invesux un instruminon peuvent etre identifies :

Au niveau de la formalisation de la commande tout d'abord, il importe de fournir une assistance technique aux personnes publiques responsables des marchés afin de les accompagner dans la formulation du besoin et dans la rédaction des cahiers des charges. Il est ainsi proposé de mettre en place une assistance technique et juridique au sein de la cellule Econum afin d'apporter une aide ponctuelle aux rédacteurs des dossiers de consultation des entreprises.

consultation des entreprises.

En ce qui concerne la coordination de la commande publique ensuite, il s'agit de faciliter la formation de groupement de commandes regroupant plusieurs personnes publiques dans le cadre d'achats de fournitures ou de prestations des ervices en matèrie numérique. L'intérêt est double : d'un coté il y aura appartion d'économies d'échelle favorables à la matrise des dépenses publiques, de l'autre il y aura mutualisation des ressources d'apperties au soutien de la procédure d'appel d'offres. A ce titre, il est recommandé d'établer et de d'itter une circulaire d'interprétation de l'article 5 du Code des marchés publics afin de sensibiliser les acheteurs publics sur les possibilités offertes par la réglementation en la matèrie.

ies possibilités d'îteries par la réglementation en la matière.

Au niveau de l'anticipation des agents économiques ensuite, un programme prévisionnel d'achat public pourrait être établi. Au niveau réglementaire par ailleurs, une politique de normalisation et de standardisation pourrait voir le jour. L'Objectif ici est que la puissance publique, par son rôle moteur, facilite une harmonisation des techniques ce qui serait source déconomise d'échelles, et propose des standards communs à la Nouvelle Calédonie. Les entreprises pourraient ainsi se concentrer sur une norme sans avoir à réaliser de couteux investissements nécessités par une pluraitile dépendeuse de normes. Cettes dans le respect du Code des marchés publics, l'imposition d'une norme, d'un procédé ou d'un brevet est impossible mais deux actions spécifiques pourraient être entreprises.

- Notes.

 Diffuser une circulaire d'interprétation rappelant certes les principes du libre accès à la commande publique mais aussi les possibilités offertes par la réglementation dans la détermination des critères de sélection et dans la possibilité de roccurir à la technique des variantes à foffre de base. La variante pourrait ainsi viser obligatoirement le standard défini par le gouvernement of

Promouvoir un label numérique calédonien garantissant l'interopérabilité des systèmes sur le modèle de l'éco label d'ores et déjà prévu à l'article 4 du Code des marchés publics. Ce label numérique permetriat ainsi d'identifier des sandards déterminés pour l'économie calédonienne.

Enfin, s'il n'est pas possible de réserver à des entreprises calédoniennes l'accès aux marchés publics ni même d'imposer un partenaire calédonien aux candidats aux marchés publics, il pourrait être envisagé que les critères de sélection soitent optimisées et visent par exemple l'exigence d'une permanence téléphonique du titulaire aux heures de bureau, le respect des standards calédoniens précédemment définis, ...

Public l'iblé : Courseprement.

Public ciblé : Le Gouvernement, les entreprises.



Faisabilité

S'agissant pour l'essentiel d'une explicitation de la réglementation existante, les mesures préconsides relèvent de la simple organisation administrative. Seul l'introduction d'un « label numérique » nécessitera une nouvelle réglementation venant amender le code des marchés publics.



Orientation: Confiance numérique Action 8 - Etude relative à la régulation et à l'organisation du marché

Le socieur de féconomie numérique et plus particulièrement celui des communications électroniques se caractérise en Nouvelle Calédonie par la rorte implication des pouvoirs publics que cela soit directement par des programmes d'aménagement numérique par exemple ou par la modernisation de l'action administrative avec le dévelopement de l'e-administration ou bien par l'action de l'opérateur historique : l'OPT qui dispose du monopole d'action à l'exception des services de vix sur IP. Cette architecture tradionnelle a permis fouverture de la Calédonie sur les réseaux entérieurs. l'aménagement équilibré de son territoire, le développement de boutes la gamme des services envisageables et l'égal accès des citoyens aux services. Cette organisation à permis également l'introduction rapide des nouvelles technologies de l'information dans la société et l'économie

Longtemps établissement public administratif, FOPT a été érigé en établissement public industriel et commercial tout en conservant certaines missions habituellement dévolues au pouvoir réglementaire, comme la gestion dès réquences par exemple. De plus, les transferts successifs de compétences ont conduit à une dilution de la notion de contrôle et de régulation du fait notamment de la jurisprudence du Conseil d'Etat interdisant la création d'autorités administratives indépendantes dotées de pouvoir réglementaires.

d'autorités administratives indépendantes dotées de pouvoirs réglementaires.

Ce modèle classique sel-à pour autant cadrus au regard des politiques de dérégulation et d'ouverture à la concurrence conduites dans d'autres pays? Le diagnostic réalisé et les comparaisons de niveaux de développement technique et de d'idisson des sechologies réalisées et les comparaisons de niveaux de développement technique et de d'idisson des sechologies réalisées avec d'autres pays incitent à la prudence car, outre la crise actuelle, il faut prendre en compte un certain nombre de facteurs structurants : l'insularité et l'éclignement gloographique, la fabblesse relative de la population et l'exigité du marché, la taille des intervenants face à la concurrence internationale. En outre, une ouverture mal malitrisée, sans mise en place présable d'un corpus juridique nobuster risquariat de conduir à la une dilution des responsabilités, une ragilisation excessive de l'outil d'aménagement qu'est l'OPT et, au final, à l'émergence de réelles fractures numériques. Ces pourquoi, au terme du diagnostic et des échanges avec les différens intervenants, il est appar un nécessaire de préconiser le fancement et la réalisation d'une étude exhaustive sur la caractérisation du marché des communications électroniques anin de garantir la sibilité des édections, rificentification aissée des responsables publics et le niveau opportun d'intervention publique. Cette étude devait notamment s'attacher à ...

Définir la notion de service a public des communications électroniques en présentions en service des responsables publics et le niveau opportun d'intervention publique. Cette étude devait notamment s'attacher à ...

- Définir la notion de service public des communications électroniques en identifiant ce qui relève d'un volet administratif de ce qui ressort d'un volet industriel et commercial;
- administratif de ce qui ressort d'un volet industriel et commercial; Caractériser les conditions de formation de la tarification publique en prenant en compte toutes les spécificités de la Nouvelle Calédonie. Il conviendrait de tenter une modélisation du prix en tenant compte non seulement des coûts myores/marginaux mais aussi en internatisant toutes les externatifés positives induites par l'action de l'opérateur (aménagement du territoire, service universel...); S'interroger sur les voies et moyens d'assurer les fonctions d'autorité et de contrôle dans le cadre des transferts de compélence effectuées; Quantifier, notamment sur l'impôt, les transferts de charge induits par une éventuelle ouverture à la concurrence.



Faisabilité

Il s'agit en fait d'une étude sur la justification d'une économie régulée au regard de la taille du territoire et de l'importance des acteurs du marché ainsi qu'une démonstration du riveau requis d'une intervention publique pour garantir non suulement l'égalité des usagers devant le service public mais aussi la liberté du commerce et de findustre le l'efficience de l'aménagement du territoire. S'agissant d'une étude prospective, son lancement n'est pas contraint par le calendrier du Congrès. Elle devra toutefois s'articuler avec l'audit légal et réglementaire qui est par ailleurs préconisé.



Orientation: Régulation

Piste 9 – Création d'une mission GNC d'animation, de coordination et de contrôle

Description et objectifs poursuivis

Le diagnossic a permis d'identifier, sur le territoire de Nouvelle-Calédonie, l'absence d'une réelle gouvernance opérationnelle en charge du développement de l'économie numérique. Cette absence de structure opérationnelle identifiable est susceptible de grever les synergies mobilisables et d'entraver l'optimisation de l'accionnelle identifiable est susceptible de grever les synergies mobilisables et d'entraver l'optimisation de l'accionne ressources. De plus, cette absence de centralisation de la décision resté de nature à engendrer un risque d'une justiposition de projets distincts sans recherche de mutualisation possible des ressources. Pour paller ce risque et optimiser l'accion publique, il prant décormais primordial de mettre en place une gouvernance du PSEN. Celle-ci pourrait reposer sur trois pilers correspondant aux riveaux politiques, opérationnelles et d'évaluation.

Au niveau politique et stratégique, il conviendrait de créer, au sein du Gouvernement, une administration de mission à vocation interministerielle. Cette Mission pour l'Economie Numérique (MeN), qui prendrait la forme d'un service du Gouvernement, donc dépourvue de la personnaîté morale, devrait possider une d'immission de riveaux politiques et aisson des sont cette de la indessaire auturité dont els estrait investe. Centralistration de mission à vocation interministerielle. Cette Mission pour l'Economie l'accion gouvernementale, que cela soit au niveau de la préparation des textes, projets de loi un arrêtés, que du suir des dossiers intréssant in unmérique. Els représenterait le Couvernement au sein de l'Observatione du Numérique. El scondis de la fect s'entralistration de la faction de la fraction de la fraction de projets structurants et innovants, contrêt de l'économie numérique du territoire par l'identification de projets structurants et innovants, l'accompagnement des acteurs, la mobilisation des différentes personnes publiques comme les Provinces et les Communes et la mobilisation des financeme

charge la gestion du Fonds de réduction de la fracture numérique puis du Fonds de Développement du Numérique. Ses missions pourraient être les suivantes : préparer des orientations stratégiques en matière d'aménagement du territoire, élaborer le travail légistaif et réglementaires pour les textes en relation avec le numérique, s'assurer de la complétude du cadre légal et réglementaire en matière de conflance dans l'économie numérique, conseiller les administrations et les collectivités locales, exacre un véritable pouvrie dre régulation et de contrôle sur les opérateurs, être l'interiocuteur privilégié des Autorités Administratives Indépendantes nationales (ARCEP, CNL, ANSSI, ANRF.,... exercer un contrôle des objectifs que l'OPT s'assigne chaque ammée et assurer un reporting au gouvernement du bon achévement de ces objectifs en de la cohérence des objectifs poursuivis avec le Plan de Performance des Politiques pétuliques, identifier et tinancre des projets d'aménagement, gérer le Fonds de Développement du Numérique, être l'administration de support du HCN. Au niveau de la matritise d'ouvrage opérationnelle, la MeN aurati en charge la résisation effective des actions du PSEN et serait mise à disposition, en tant que de besoin, du HCN. Enfin, en ce qui concerne l'évaluation des politiques menées et des actions conduites, cette mission serait confiée à l'Cbservatoire du numérique, association Loi 1901 sans tutelle hiérarchique, qui pourrait ainsi qualifier le bien-fondé de la politique suivie

Le gouvernement, l'OPT et les opérateurs et par voie de conséquence les usagers.



Faisabilité

S'agissant d'une question d'organisation du service public et des services administratifs, le Gouvernement de Nouvelle Calédonie est pleinement compétent pour définir ses structures administratives. L'identification d'une Mission pour l'Economie Numérique, que cela soit sous la forme d'un service du Gouvernement ou d'une établissement public administratif, lui échoit donc.

ecnot donc. Cette structure, dans la mesure où elle viendrait en confinuité de la cellule Economie Numérique devrait s'appréhender comme un renforcement tout à la fois humain et en terme de compétences attibuées d'Éconum. Ce devrait être une administration de mission légère organisée autour des effectifs actuels avec adjonction de trois conseillers, fun en charge du suiv des projets et du travail gouvernementale, l'autre du contrôle, de la régulation et de l'adéquation de préglementation aux enjeux et le troisième du HCN.

éconun

Orientation: Confiance

Action 10 - Clarification des relations avec les autorités administratives indépendantes

Description détaillée et objectif poursuivis :

La lot organique de 1999 était muette sur les organismes administratifs de contrôle sectoriel et ne précisait pas le périmète de compétence des autorités administratives indépendantes en charge de ces aspects (CNL, AFSSAPS, HADOPI, ARCEP, ANR, ANSSI, ...), La lot organique de 2009 n'a que tres imparfailement répondu, à cette attente en ne précisant somme toute que la compétence de la CNL, Cette fauent est d'autant plus préjudiciable que la connaissance exacte des périmètres de compétence des sutorités administratives indépendantes en charge de la régulation de l'activité des agents éconnomiques est essentielle au développement de l'économie numérique et ce, d'autant plus que la jurisprudence du Conseil d'Etat est fortement restrictive en la matérie pusque celui-c'édine de fait à la Nouvelle Calédonie le droit de crée de AAI. Il s'ensuit la coexistence de régimes très disparates :

- À défaut de mention expresse dans le code des communication électroniques, l'ARCEP n'est pas compétente en Nouvelle Calédonie alors même que n'existe aucune disposition similaire dans le code des postes et des télécommunications calédonien;
- Code des postes et des télécommentacions calédonies.

 La CNIL est plainement compétente pour intervenir en Nouvelle Calédonie, ses pouvoirs ayant été considérablement accrus suite à radoption de la bi organique no 2009-969 du 3 août 2009 qui a modifié la bi organique de 1990 en précisant que sont applicables sur le territoire, même en l'absence de dispositions épresses en ce sens, les dispositions épisalitéres et réglementations cales de la COMP.

 L'ANSSI est compétente pour intervenir en Nouvelle Calédonie mais la déconcentration de ses services, et partain, son efficacité, paraissent succeptibles d'ête amétrées.

 Cette hétérogénété de situation unit su climat de confiance nécessaire et ce d'autant plus que d'autres autorités commer IANSM, TANFR ou la CADA sont appeties à intervenir. Il est donc propset.

 D'une part de procéder à un conventionnement systématique entre le Gouvernement et chacune des AAI, que celle-ic soit compétente ou non sur le territoire. Ce conventionnement aura pour objet de préciser les dispositions légales et réglementaires applicables mais aussi de mettre en place un représentant officiel de chacune de ces autorités suprés du Gouvernement. La déconcentration de ces autorités surprés du Gouvernement. La déconcentration de ces autorités surprés du Gouvernement.



Le conventionnement systématique est constitutif d'une mesure immédiate susceptible d'apporter un gain appréciable de conflance dans l'économie numérique sans remetre en cause l'état actuel des transferts de compétences et sans avoir à réaliser un travail légal et réglementaire de compétude des toxtes, le conventionnement venant s'y substituer.

Il permettra en outre une identification immédiate de ces autorités avec l'institution physique d'un représentant permanent auprès du Gouvernement.

La modification proposée de la loi organique est à échéance plus lointaine mais pourrait trouver sa place dans le cadre des modifications constitutionnelles d'ores et déjà prévues dans les prochaines années.



2 - Aménagement du Territoire





Orientation: Aménagement du territoire Action 1 - Mise en place d'un fonds de développement du numérique

Description et objectifs poursuivis
Mise à par Ia « Redevance Informatique » perçue en contrepartie de l'utilisation des télé-procédures du service des douanes,
il n'existe pas unjourd'hui en Norvelle-Calédonie d'impôts, de taxes indirectes ou de droits de douanes dont le produit serait
spécifiquement affecté au développement du numérique. La « Contribution téléghonique» » vent adouate le budget général et
la « Taxe Provinciale sur les Communications Téléphoniques » et les « Certimes, Additionnels à la Contribution
Téléphoniques » dont l'assiste est numérique sont versés aux budgets des Provinces. De même, i'm'essise pas de ressources
ficacles ou budgétaines pérennes et identifiées qui seraient directement et durablement affectées de se verjest d'imménagement
numérique ou au soutien dès entrepriess de la filière numérique. N'existe pas non plus de régime douanier dérogatoire au beheficie de ces entrepriess, exception faile des dérogations dont brieficie l'OPT en ce qui concerne l'exordraint prévue par la délibération 69/C du 10 octobre 1990 pour les importations relatives aux matéries et équipments nécessaires à la construction des réseaux. Or non seulement un financement étable est nécessiera au développement de l'économie mumérique
mais encore une réponse globale de la puissance publique serait opportune. A ce tire, il est proposé une vision globale de l'action administrative centrale au service de l'économie numérique. Cinq niveaux d'intervention sont plus particulièrement identifiables :

•Au niveau organisationnel, création d'un Fonds pour le Développement de l'Economie Numérique (FODeN). Ce fonds serait géré par la Mission pour l'Economie Numérique (MeN). Le PODeN a vocation à intervenir seul ou en partenarial avec d'autres personnes publiques comme les Communes ou les Provinces, ou encore la CDC en soutien de projets d'aménagement des territoires.

• Le FODeN serait alimenté par la constitution d'un fonds de concours spécifique dont les ressources pourraient d'une taxe affectée dont l'assiette serait constituée d'un pourcentage du chiffre d'affaires des opérateurs et du pr redevances d'occupation domaniales afferentes aux réseaux de communications electroniques. Le budget annexe n l'évolution et la dotation du fonds de concours.;

*Au niveau du Budget du Gouvernement, il est proposé d'Aémtifier la ligne budgétaire relative à la MeN sous forme d'un Programme inclus au cadre de la mission MSS « Coordination de l'action publique, gestion des ressources et moyens généraux »; ce Programme pouvant se décliner sous ferme d'Actions spécifiques;

*Au niveau des aides sectorielles à l'économie numérique, il est recommandé d'étendre les dispositions douunières dérogatoires visées à l'Annexe 3 du Chapitre X de la délibération 69CP non seulement à l'ensemble des biens et équipements susceptibles de onconcir au dévelopement du numérique (sous réserve qu'il n'y ait pas de producteur local) mais encore d'étendre le bénéfice du Chapitre X à tous les aménageurs numériques;

•Au niveau des aides aux entreprises enfin et sous réserve d'une analyse au cas par cas de la faisabilité de l'opération au regard du regime des aides d'Etan notamment, il pourrait être envisagé que le FODèN intervienne directement auprès des entreprises innountes, soit seul, soit aux costs de la Claisse des Dépits et Consignations ou de sociétés d'économie mixte locales de financement au soutien de la filière numérique. Ces interventions prouraient prendre la forme de subventions directes, de prises de participation au capital voire de homification de taux ou de garanties d'emprunt.



Les mesures fiscales et budgétaires sont de la compétence du Gouvernement et du ressort du Congrès. Leur adoption est donc conditionnée par le calendrier du Congrès et les priorités budgétaires identifiées mais relevent bien du ples priorités budgétaires identifiées mais relevent bien du ples primètre des compétence de la Nouvelle Calédorie. Elles sont donc envisageables. Les mesures douanières proposées n'étant pas représentative de configentement mais de tartis ne semblent donc pas devoir être remises en cause par l'actuelle réforme du régime douanier.

La création du FCDeN est un outil classique d'accompagnement des politiques publiques et la Nouvelle Calédonie possède déjà des fonds de concours dédiés. En revanche, l'intervention envisagée du FCDeN directement auprès des entreprises devra se justifier par la politique d'aménagement du territoire et nécessière une analyse au organica de respect du règime des adois d'Etat.

éconum

Orientation: Service universel Action 2 ADT - Programme de création de Cases Numériques

Description détaillée et objectifs poursuivis :

18 'agit de désenclairer et l'avoriser l'accès à l'internet des habitants des tribus qui ne sont pas actuellement couvertes par la technologie ADM. Cela concerne à la fois l'es tribus couvertes par la mobilité 3G et celles qui sont en zones d'ombre.

Il s'agit de permettre l'accès aux services publics dématérialisés en Nouvelle Calédonie et d'améliorer d'une façon générale les démarches administratives.

Cela concerne par exemple les téléservices, tels que 1a demande d'extraits de naissance, la demande et le suivi des permis de construire ou encore le projet de cadastre développé par la DITTT.

Il s'agit aussi d'accéder aux services de sécurité et d'aide sociale, de santé, de pôle emploi, etc.

Ces téléservices permettent d'autre part de remplir à distance ses déclarations d'impôts, ainsi que cela est prévu pour les citoyens calédoniens à partir de 2013/2014.

Ces Espaces Policis Internet – de type case numérique – sont aussi des points d'accès à l'internet permettant d'assurer une formation professionnelle continue, dans le cadre de programme de formation ouverne à distance (FOAD), ce qui permet aux habitants de rester à proximité de leur lieux de vie tout en recevant une formation appropriée en concordance avec leurs bestoins.

Tous les habitants de Nouvelle Calédonie résidant dans les tribus ciblés par le programme « cases numériques »

Les applications haut débit son destinées à la cliente le grand public et coprare, tinément (topsets) ou l'accès jusqu'à 2 Mhits en download et 512 kbits en upload. Les services de données, voix et de visioconférence par internet sont disonnées.

Technologie:

Raccordement à l'internet, cible : les tribus non couvertes par les technologies ADSL et 3G

Plusieurs technologies devraient pouvoir être proposées en fonction de la localisation spécifique de la tribu Si celle-ci est couverte par la technologie mobile 3G, l'accès se fera via la mise à disposition d'une clé 3G.

Si celle-ci est située en zone d'ombre, sans sucune possibilité de converture, ce sera le satellite ou une autre technologie d'accès hertrien qui sera utilisée en fonction de la localisation du site et des contrainers techniques.

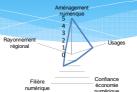
Il sera nécessaire de à susurer de l'accès à une source énergétique (todaire, propue electrogène,...)

On émet l'hypothèse que les paraboles satellite sont en bande Ku ou C, la bande Ka n'étant pas disponible en NC. Une étude technique en lien avec l'OPT sera nécessaire afin de mettre en place le terminal satellite .

Le prix du CPE actuellement constaté est estimé à 600 euros, soit 71400 francs cfp. Dispositif multimédia .cible : 90% environ des tribus, soit 300 tribus

 $2\ \mbox{PC}$ multimédia avec pack bureautique $+\ 1$ imprimante (dont $1\ \mbox{PC}$ de réserve).

tion stratégique du projet



Faisabilité

Le lancement du projet s'effectuera sur la base du volont 1/ Un appel à projet permettra d'identifier les tribus qui souhaitent s'équiper du dispositif proposé

2/ La tribu proposera un lieu de mutualisation pour installer l'équipement qui devra être accessible à tous

3/ La tribu proposera une personne qui assurera la maintenance de premier niveau de l'équipement et l'animation de la case numérique



Orientation: Education numérique Action 3 ADT - Raccordement des établissements scolaires à l'internet

Description détaillée et objectifs poursuivis
On entend ici par établissements scolaires, l'ensemble des écoles primaires, collèges et lycées, qu'ils soient
publics et privés.

L'objectif poursuivi consiste à raccorder tout établissement à un lien internet de façon à pouvoir mettre en plac développer et pérenniser l'ensemble des dispositifs informatiques et multimédia qui équipent ces établissements. Le raccordement à l'internet permet le développement d'applicatifs administratifs et pédagogiques identiques sur l'ensemble du territoire et assure une égalité dans l'offre de contenus numériques et des usages qui en

En ce qui concerne les 240 écoles primaires, le raccordement doit permettre à court terme (fin 2013) un accès à 512kbis/s minimum de chacun des établissements et à moyen terme (fin 2016) un accès à 2 Mibit/s minimum. En ce qui concerne les 65 collèges et le lycées, le raccordement doit permettre à court terme (fin 2013) un accès à 2Mbits/s minimum de chacun des établissements et à moyen terme (fin 2016) un accès à 8 Mibits/s minimum. Actuellement, on considére que 24 écoles primaires sont situées hors zone de couverture ADSL 512 KDits/s et que 2 à 3 collèges publics sont hors zone de couverture ADSL 2 Mbits/s. De son côté, l'CPT estimé que tous les établissements scolaires (hors matemelles) seront raccordés à l'internet à fin 2013.

A court terme soit fin 2013, il ne devrait donc pas y avoir trop de difficultés pour assurer le raccordement de tous les établissements. A moyen terme, (fin 2016) une analyse plus fine avec TOPT devait permettre d'estimer les investissements nécessaires pour assurer la bande passante souhaité sebn les types d'établissements sociaires.

Technologie

La technologie mise en œuvre repose prioritairement sur l'accès ADSL.

Des établissements localisés hors de la zone de couverture et d'emprise du répartileur téléphonique, pourront être raccordés soit par une liaison buée, soit par la création de nouveaux répartiteurs téléphoniques à proximité des établissements sociaires. Il peut s'agir dans ce cas de remplacer un sous-répartiteur téléphonique par une répartiteur téléphonique qui sera ensuite addisé.



Faisabilité

Sur la base de la géolocalisation des établissements qui actuellement réalisée, l'OPT devra faire des propositions techniq permettant de répondre :

Dans le cadre du raccordement des collèges et lycées, la mise à disposition d'un service SDSL 2 Mbits sermettra d'offrir une qualité de service indispensable à la qualité des applications de type ENT par exemple.

Les premiers tests effectués sur l'accès aux applications d'un ENT des écoles primaires permet à la direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calcidonie (DENC) du GNC de considèrer que l'accès à 512 Kbits), est sasisfaisant. Cependant nous estimons qu'un usage généralisé de l'ENT à l'écoles exigera une hande passante de 2 Mbits/s.

éconum

Orientation: Santé

Action 4 ADT - Déploiement d'un réseau de visioconférence dans les établissements de santé

Description détaillée et objectifs poursuivis :

On recense à ce jour 7 hôpitaux et cliniques, 27 centres médicaux sociaux, et le centre Pasteur sur le territoire calédonien.
En ce qui concerne leur couverture ADSL à l'internet, seuls 2 dispensaires ne sont pas couverts à Lifou et Maré en accès 512
Kfixis.

Rutsis. Quant à la couverture 2 Mbits/s, 4 dispensaires sont en zone d'ombre : les 2 de Lifou et Maré, 1 à Yaté et 1 autre à Poindimié. Concrètement, les applications de réléméde-ine, que ce soit du têlé diagnostic, de la télé expertise ou encore de la télé formation, nécessient a minima un excès à 2 Mbits/s. les effet, la hande passante consommée par la visicon férence est de 800 Kbits/s environ, ce qui permet de laisser de la capacité suffisante aux dispensaires pour assurer une continuité voix et denorées.

données.

En ce qui concerne les hôpitaax et cliniques, l'accès à 8 Mistiss' est disponible ce qui la aussi, permet d'autres communications simultanées à la visioconférence.

Actuellement seul l'ATIR a mis en place un service de visioconférence entre ses centres de dialyse afin d'assurer des missions de télé assistance sur le terriorie mais aussi avec des unités de dialyse de Walis & Futuna.

Il existe par ailleurs des initiatives de télé expertise dans le cadre du dépistage du cancer du sein entre le CHN et un cabinet de radiologie de Dourail.

Il s'agit ici d'équiper tous les centres de sané en dispositifs de visioconférence afin de leur permettre de développer des actions de télémédecine et notamment domer accès à tous les citoyens à un traitement identique dans l'accès au diagnostic scion les parhiologies concernées.

Bien entendu, l'étude en cours actuellement devait permettre d'évaluer les besoins et les attentes des sites concernées pour mettre en place les dispositifs de télé sané adéquats.

Public ciblé:

Les médecins et infirmiers localisés dans les dispensaires, centres médicaux sociaux, hôpitaux et cliniques.

Par voie de conséquence tous les patients concernés sur le territoire.

Pont de visioconférence

Raccordement à 2 Mbits pour les 4 établissements situés actuellement en zone d'ombre

Faisabilité

Il s'agit ici d'un projet d'aménagement du territoire visant à donner à tous un accès aux soins de qualité.

conner a tous un acces aux soins de qualité.

Cependant la mise en place de ce réseau passe à la fois par :

1. La mise en place de protocole de soins dans chacune des parhologie identifiée, par le corps médical et en tenant compte des opportunités et des contraintes de la visioconférence

La mise en place d'accès sécurisés assurant le respect des personnes et des actes médicaux. Des procédés de confiance numériques viendront renforcer les pratiques médicales.



Orientation: Formation professionnelle

Action 5 ADT - Déploiement d'un réseau de visioconférence dans les établissements de formation professionnelle

La formation professionnelle est un enjeur majeur de politique publique en Nouvelle Calédonie. En 2012, le budget relatif à la formation professionnelle s'établit à 3,5 miliards de FXPF, dont 1,4 MXPF pour la formation stricto sensu.

184 organismes de formation étaient déclarés en 2008, dont 19 établissements publics

184 organismes de formation étaient déclarés en 2008, dont 19 établissements publics.

La Formation professionnelle ouverte et à distance — FOAD — est peu développée même si des organismes comme IIFAP, le CNAM ou l'UNC ont engagé des initiatives.

La mise en place d'une infrastructure support des cours de formation professionnelle apparait comme une opportunité pour assurer au plus grand nombre l'accès à la formation, que ce soit dans le cadre d'une évolution du travail et de la qualification, ou encore pour permettre aux demandeurs d'emplois de se former et/ou se requalifier tout en restant à provimité de son leu de vie.

requamier sous en restant à proximite de son lieu de vie.

Cette action apparaît d'autient plus essentielle que le pays fait face à un problème important de manque de compétences et que cela passe notamment par la formation continue et professionnelle.

Le réseau de FOAD est constitué de dispositifs de visioconférence permettant la dispense de cursus de formation de tous types de matières.

La création d'un réseau de FOAD s'appuie sur plusieurs structures d'accueil qui devront être identifiées et validées par les Provinces et les mairies.

- Citons ici en premier lieu :

 les cyberbases, lieu de mutualisation des savoirs et des connaissances numériques
- Les lycées et collèges, raccordés en 2 et 8 Mbits/s et aptes à recevoir ces équipements pour autant qu'ils puissent être disponibles hors des heures de cours traditionnels;
- Les antennes des établissements publics de FOAD.

ste ici à créer un réseau suffisamment maillé pour que le formé ne soit pas à plus de 30 à 45 mn

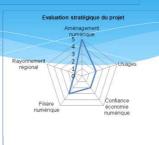
Un premier réseau de 33 télécentres de FOAD est envisagé, soit 1 par commune en moyenne.

Tout public pour autant qu'il soit en situation de salariat ou demandeur d'emploi.

Technologie:

L'Équipement de visioconférence sur IP intégrant le partage des documents est disponible sur le marché. Les principaux constructeurs sont Sony ou encore Polycom.

La bande passante requise pour la visioconférence est de 1 Mbits/s. l'établissement d'accueil doit disposer d'un abonnement minimum à 2 Mbits/s.



L'équipement des sites en visioconférence s'effectuera en accord avec les organismes publics de FOAD et les collectivités afin de trouver et qualifier les meilleurs emplacements possibles, en fonction :

- De la couverture la plus complète du territoire
- Du volontariat affichée par les établissements,
 De la capacité d'accueil : salle de 9 à 12 m²,
 De la disponibilité de la salle.



Orientation: Education numérique

Action 6 ADT - Déploiement et maintenance des équipements terminaux dans les établissements scolaires

Description et outpeuts poursuins.

L'Objectif est lich d'accompagner le déploiement des équipements terminaux de type « terminal » (PC) et TBI (Tableau Blanc Interactif) au sein des écoles, collèges et lycées. Cet équipement a été engagé de manière différente au sein des provinces. Une difficulté majeure concerne le maintien en condition de fonctionnement des ces équipements.

Hypothèse : objectif poursuivi de 1 poste terminal pour 13 élèves en moyenne (cible annoncée par la PSUD).

reponnest : depicar poursain et i posite terriman pour l'a severs et intégrant (cibe arrinnice par le résour).

Chiffre 2010 éduise, la collègie : écoles élémentaires : 1 pour 10 étives, les collègies : 1 pour 6 élèves.

Selon le ministère de l'éducation du Guébec, le scénario 1/8 correspond à un seuil minimum pour l'avenir. Il reflète ce que certains représentains renconnéts considérent comme la masse critique acceptable dont il faudrait dotre le réseau de l'éducation pour que l'on puisse parler de généralisation des technologies de l'information et des communications en éducations en éducations.

L'équipement de chaque salle d'un vidéo projecteur est intégré dans le périmètre de la présente fiche

Prunic cione
Les élèves sont concernés, mais aussi les professeurs des établissements.
PSUD : 13 lycées, 18 collèges, 100 écoles. PNORD : 5 lycées, 5 collèges et 49 écoles. PILES : 5 collèges et 47 écoles. La présente liche intègre le périmètre des établissements privés (44 écoles et 13 collèges en plus des écoles mentionnés ci-dessus).

Trois technologies sont concernées : les équipements type « terminal » (PC) , TBI et Vidéo projecteur.

Dans le cadre du déploiement d'ENT qui s'annonce, il conviendra d'étudier la mise en œuvre de terminaux passifs pour lesquels la maintenance est facilitée compte-tenu de leur faible complexité technologique. Une telle architecture semble être celle à rechercher mais nécessite une infrastructure serveur (Datacenter) et réseau (télécom) performante et de qualité (temps d'intervention garantil Vermps de rétablissement garanti). La recherche d'uniformité dans le matériel est un gage de simplification et de cout maîtrisé dans le domaine de la maintenance.

En province Sud, un marché de location avec contrat de maintenance (H24) existe pour l'équipement des écoles. Le matériel est renouvelé tous les 3 ans. Le marché est géré par la Province Sud. Le système en place fonctionne et doit pouvoir être maintenu par un effort financier constant. Pur les provinces Nord et 1 les nous suggétons la même approche que dans le Nord. Il serait sans doute possible d'imaginer un marché interprovincial pour joure sur les effects de volume.

Usages régional

Faisabilité

Le développement d'entreprises dans le domaine de la maintenance informatique dans le Nord et les lles est une condition de réussite indispensable. Ce point fait écho à la stratégie de filière numérique proposée par le PSEN.

Le câblage des collèges un prérequis. Un budget de 15 M xpf est à prévoir par collège pour les collèges non câblés (chiffre PSUD DES). Ce point n'est pas chiffré dans la présente fiche.

L'existence d'une cellule Tice eu sein de chaque province est un gage de réussite ainsi que la création à l'échelle inter collectivités du comité Ecole Numérique (cf. fiche 4 Usages).



Orientation : aménagement et développement économique Action 7 ADT - Développement de la maintenance informatique en tribus

Description détaillée et objectifs poursuivis : La maintenance informatique communicante et multinédia reste, pour tous les acteurs de Nouvelle Calédonie, la pierre augulaire de la tréussite de actions liées à l'implémentation des équipements numériques, que ce soit dans les établissements colaires mais aussi de façon plus large dans l'ensemble de la société calédonieme.

Ainsi en est-il des 343 tribus dont la plupart vont accuellir des terminaux d'accès à l'internet notamment au travers du projet d'équipement et de raccordement prévu dans le programme « Cases Numériques » (Cf. fiche 1 Aménagement du territoire). Les rotours d'expériences tendret à montrer l'extrême sensibilité liée aux coûts de fonctionnement associés à cette maintenance des équipements terminaux.

Mais cette contraire peut dans le même temps se transformer en atout pour autant que l'on en profite pour mettre en place et développer un véritable sussior-faire en la matière et une activité créatrice d'emplois sur l'ensemble du territoire.

Il s'agit donc is, d'ans le cadre d'un appel à projet, de foroirer la création d'emtreprises de maintenance et défenialmenance informatique communicant et multimédia et assurer une relative pérennité à ces dernières par le biais de contraits pluriammels passés par less acturs publics; GNCL, Provinces, Mairies, Associations, ...

Les professionnels devront s'engager à se développer sur des pôles d'équilibre économique, de type zones d'activités par exemple, mais sussi à créer des emplois délocalies à proximité immédiate des équipements à maintenir et en particulier dans les communes éloignées et les tribus.

Ces emplois de maintenance informatique pourront être mis en place avec plusieurs niveaux de qualification, selon la demande et les besoins. Il s'agit donc ici de développer une formation à la maintenance informatique et multimédia et à l'animation du réseau tout au long de l'année.

Avec un potentiel de 343 tribus et en estimant qu'environ 90% d'entre elles vont s'équiper à partir de 2016, cela représente environ un dispositif d'équipements de 300 tribus à maintenir.

La formation à la maintenance est prévue pour être menée en 3 jours par un formateur auprès de groupes de 10 participants en

Public ciblé:
Les tribus qui s'équipent de dispositifs informatiques communicants multimédia.
Les organismes de formation continue et professionnelle de Nouvelle Calédonie.



La réussite des projets d'équipements massifs en informatique communicante doit s'adapter la plus précisément possible aux demandes des utilisateurs.

On émet l'hypothèse que la formation dure 3 jours pour une moyenne de 10 participants, ce qui représente un potentiel de 30 formations en deux ans.

Cela équivaut à 90 jours de formation auxquels il faut rajouter un module d'animation du réseau intégrant un point mensuel en ligne entre l'animateur du réseau et les participants localisés en tribus.



3 – Développement des usages

Orientation: Education numérique Action 1 USAGES - Environnement Numérique de Travail

escription et objectifs poursuivis ettre en place au niveau des lycées, des collèges et au niveau des écoles primaires publiques et privées un wrongement Numérique de Travait (ENT).

L'ENT couvre ici la dimension pédagogique et collaborative destinée principalement au élèves et enseignants mais aussi la partie administrative appelée « BND » (Bureau Numérique du Directeur d'Ecole).

Public ciblé
Les élèves sont concernés, mais aussi les parents, les professeurs , l'administration des établissements et les administrations de tutelle.

Etablissements privés : PSUD : 13 lycées, 18 collèges, 100 écoles. PNORD : 5 lycées, 5 collèges et 49 écoles PILES : 5 collèges et 47 écoles. Etablissements privés : 44 écoles et 13 collèges

Technologie

Les technologies mises en œuvre au sein des ENT sont de trois types :
• Un ENT est composé de briques logicielles de base

- Por exit est compuse de uniques objuscelles de deservir de servir de se
- Par exemple : forum, « chat », gestion des emplois du temps, gestion des salles, modules de e-learning, etc...

learning, etc...

'Un ENT est composé de briques techniques :

- Une structure d'accueil centrale ou distribuée (machines serveurs)

- Des terminaux d'accès (cette partie se situe hors périmètre de la présente fiche car elle est traitée au niveau de la fiche qui traite des équipements des établissements)

De nombreuses solutions sont disponibles sur le marché. On notera qu'il existe des solutions dans le monde du logiciel libre et en particuler l'initaire ENT libre 2.0.

La recherche d'une solution commune aux établissements sera un ave de travail de l'étude car la multiplication des technologies serait un facture de coît supplémentaire. Cependant, si ce choix n'est pas retenu, les solutions mises en place devront, à minima, être interopérables.

Le domaine de l'hébergement devra aussi faire l'objet d'une étude. Plusieurs scénarios sont alors envisag • Un hébergement centralisé au niveau territoire sur un Datacenter, • Un hébergement distribué sur quelques Datacenter public et privés.

Usages

Faisabilité

- Patsaonne

 Le faisabilité de ce projet est liée :

 * à l'aménagement numérique du territoire (les établissements doivent être couverts à minima à 2 Mb/s). Ce point constitue un pré-requis. La couventure l'îbre optique des établissements sociaires doit être une priorité de l'OPT.

 * à la mise en place d'une structure de gouvernance pour l'éducation numérique collégiale respectant les compétences des différents acteurs. Dans ce domaine, la capacité à fédérer les acteurs et la volonté de ces derniers à s'intégrer dans un tel projet est un élément majeur qui doit faire l'objet d'une engagement politique durable.

 * Si l'accès à Internet en termes d'éliobilité pour tous les
- engagement politique durable.

 "Si l'accès à Internet en termes d'éligibilité pour tous les établissements sociaires pourrait être résolu prochainement, cet accès doit aussi être assuré financièrement. Des actions sont entreprises au niveau local (programme OI) par exemple en province Sud) et constituent un facteur de succès du proje



Orientation: Education numérique Action 2 USAGES - Développer et faire l'acquisition de contenus pédagogiques

Le développement de l'éducation numérique passe à la fois par le déploiement d'infrastructures télécoms, matérielles et l'ogicielles (le contenant) mais aussi par fexistence de contenu pédagogique. Le contenu et le contienant sont indissociables.

Trois axes de travail sont à engager pour mettre à disposition des enseignants ce contenu

Faire l'acquisition de contenu (qui parfois peut-être mis à disposition par l'éducation nationale) ou au niveau de sociétés privées. Ce sera par exemple le cas pour des matières classiques comme les mathématiques.

Favoriser le développement de contenu par les enseignants eux-mêmes à travers des projets pédagogiques
 Acquérir sous forme d'appel d'offres ou d'appels à projet des contenus numériques spécifiques à la calédonie qui pourront être mis au point par l'écosystème Calédonien.

Dans les trois cas, le rôle de la cellule école numérique est prépondérant. C'est elle qui porte et anime les trois axes de travail (voir la fiche école numérique).

L'objectif consiste ici à créer des contenus pédagogiques non disponibles par ailleurs dans le cadre d'un appel à projets reconductible sur plusieurs années ou à faire l'acquisition de contenu pédagogique.

Public ciblé :

Les enseignants du premier et du second degré.

Les techniques mises en œuvre sont de type

ingénierie de formation et ingénierie pédagogique;

Ces compétences pourront en particulier être trouvées sur le marché calédonien et favoriseront le développement d'un écosystème dans le domaine.

Faisabilité

Il est nécessaire de s'assurer, préalablement au lancement de l'appel à projet, que les sociétés de la place sont aptes à répondre et se positionner sur une action de ce type.

La puissance publique pourra apporter son savoir dans les domaines de l'ingénierie de formation et de l'ingénierie pédagogique.



Orientation: Education numérique Action 3 USAGES - Archiver et diffuser les contenus numériques via un portail pédagogique Description et objectifs poursuivis L'idée du portail pédagogique est apparue en juillet 2011 lors de la tenue du séminaire « Vers l'école numérique ». La démandé est réapparue lors des travaux de diagnostic et d'expression des attentes des acteurs aur cours de la démande PSEN. L'objectif est de créer un portail intranet / extranet accessible par les enseignants principalement et leur accéder à des contenus pédagogiques et ressources numériques fiables et « labélisés » (diaporama, vidéo, articles, livres numériques, etc.); · collaborer autour de proiets pédagogiques de manière distante : échanger, collaborer et communiquer (wiki, forum, etc.) L'outil envisagé pourrait être mis en œuvre de manière intégrée à l'ENT ou mis en œuvre de manière dissociée. Ainsi, un établissement ne possédant pas d'accès à l'ENT pourrait tout de même accéder au portail pédagogique. Faisabilité Le faisabilité de ce projet est liée à l'aménagement numérique du territoire (les établissements doivent être couverts à minima à 2 Mb/s). Ce point constitue un pré-requis. La couverture fibre optique des établissements scolaires doit être une priorité de FORT

Il existe clairement un lien logique entre l'ENT ou encore le déploiement de TBI et le portail pédagogique. Le portail est un outil de diffusion de contenu, d'échanges et de travail collaboratif entre enseignants (les enseignants réés du contenu) et aussi avec l'administration (qui effectue des acquisitions de contenu). Le contenu est lui diffusé vers les élèves via l'ENT ou encore les TBI.

Les utilisateurs du portail pédagogique sont donc : les professeurs et enseignants, les agents des centres de documentation des établissements et bibliothèques. Le comité école numérique (GNC).

Les technologies mises en œuvre sont de type

- Les technologies mises en œuvre sont de type:

 Portail colaborafi! suiki, moteur de recherche, forum, etc.: wiki, moteur de recherche, forum, etc.

 *il existe des solutions propriétaires comme par exemple Microsoft SharePoint ou Dokeos (utilisé à l'université de Nouvelle-Calédonie) et;

 des solutions libres comme par exemple Altresco

 *indexation de documents (l'outil devra sans doute respecter la norme CAI Open Archive Initiative)
- des technologies de moissonnage et de partage de métadonnées (catalogues)

*Workflow de publication / validation de contenu .

Bien entendu le service offert devra être hébergé de manière centrale ou distribuée (Datacenter) et être intégré
avec les briques logicielles communes à l'ENT de type annuaire et authentification unique (voir la fiche usage
n'1 relative au projet ENT).

De plus, si l'accès à Internet en termes d'élgibilité pour tous les établissements sociaires pourrait être résolu prochainement, cet accès doit aussi être assuré financièrement. Des actions sont entreprises au niveau local (programme ODI) par exemple en province Sud) et constituent un facteur de succès du projet.

Un accès Extranet permettrait aux enseignants de pouvoi travailler depuis leur domicile.

optique l'OPT.

Au niveau applicatif, la faisabilité technique n'est pas à démonter. Des outils de gestion documentaire ont été déployés dans bon nombre d'organisation en Nouvelle-Calédon (province Sud, OPT, UNC, Ville de Nouméa par exemple).

éconum

Orientation: Education numérique Action 4 USAGES - Mise en place d'un comité école numérique

Description détaillée et objectifs poursuivis

Mettre en place au niveau pays une structure ayant pour objectifs de:

• accompagner les projets numériques en tant qu'instance consultative (ENT et Portall pédagogique)

-favoriser les projets pédagogiques et le travail en réseau des enseignants autour de ces projets. Promouvoir le travail pédagogique et la mutualisation des expériences (voir la fiche « portail pédagogique »).

-favoriser et financer la création et l'achat de contenu pédagogique, collecter et valoriser les contenus

- accompagner les cellules TICE provinciales et des communes dans une démarche collaborative
- accompagner et animer le réseau de correspondant PRI / correspondant TICE
- être force de proposition et de conseil auprès des collectivités et des établissements dans le domaine des
- mener un travail de veille technologique et pédagogique dans le domaine des TICE
- publier et labéliser les contenus pédagogiques
- accompagner l'IFMNC et l'IUFM pour l'adaptation des programmes au TICE pour la formation des maîtres et exiger de réelles compétences numériques pour les enseignants formateurs
- mettre en place des indicateurs relatifs à l'usage des TICE et à l'impact des TICE : évaluer la politique dans le domaine des TICE
- communiquer : « le journal du numérique à l'école », site Internet des TICE en NC
- La cellule école numérique est une cellule qui devrait dépendre administrativement du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Public ciblé

Les enseignants et les élèves

Les collectivité publiques

• Des compétences dans les domaines de l'ingénierie de formation et de l'ingénierie pédagogique (cette compétence doit être portée par la cellule TICE pays)

• des compétences dans le domaine de l'informatiq

• des compétences dans le domaine du multimédia.

Ces deux dernières compétences pourront idéalement être mises en œuvre par le secteur privé et alimentées par la filière éducative et de formation continue.

Filière numérique

Faisabilité

La mise en place d'une cellule école numérique nécessitera le recrutement de personnel compétent (estimation de 6 personnel). Ce personnel pourra, si besoin être réparti géographiquement en Nouvelle-Calédonie.

La cellule école numérique devra pouvoir financer de la création de contenu par la rédaction d'un cahier des charges, d'un appel à projet, etc. Le budget sera alloué en conséquence.



Orientation: E-administration Action 5 - Mise en place de « service-public.nc »

iplicité des plates-formes de «administration s'annonce (gouvernement, CAFAT, provinces sud, Ville de g, etc.). Afin de ne pas perdre Tadministré, le contribuable et le citypen dans cette multiplicité de sites web tic de mettre en place un plate-forme de type « service-public, ne, qui serait un portail unique ou guichet électronique permetant l'accès à tous les services publics numériques.

Il s'agit de mettre en place un portail électronique permettant d'intégrer au fil du temps les e-services développés par les différentes administration du pays. Ainsi, les services en ligne développés par les différentes administrations seront accessibles depuis ce portail et pourront le cas échéant inter opérer dans un cadre commun technique et normatif (le référentiel général d'interopérabilité et le référentiel général de sécurité de la Nouvelle Calédonie).

Les composants de ce portail sont :

- Un site unique d'accueil avec une partie institutionnelle et d'information;
 Des informations relatives aux usages et bonnes pratiques et de sécurité et de confiance numérique
- Une authentification unique de l'administré, du cituyen et du contribuable à travers le portait grâce à la mise en place d'un système de fédération des identités;
 L'accès harmorieux aux différents services des administrations;
- Des web services à destinations des administrés mais aussi inter-administrations (interopérabilité entre administrations)

Bien entendu, à condition de respecter les standards d'interopérabilité qui ne manqueront pas d'être mis au point, les e-services existant pourront intégrer le portail (e-services CAFAT, e-services fiscaux, dématérialisation des marchés, etc.).

L'ensemble des administrés, citoyens et contribuables Calédoniens. L'ensemble des administrations Calédoniennes en tant qu'acteurs.

- Les technologies mises en œuvre sont de type :
- Portail web d'intégration de services électroniques;
- Annuaire et fédération d'identité ;
- Solution de single sign on (authentification unique).
- Bien entendu le portail deur être hôbergé de manière centrale ou distribuée (Datacenter). De nombreuses technologies du monde libre sont disponibles dans le domaine. C'est d'ailleurs le choix effectué par le GNC (DTSI).



Faisabilité

La mise en place d'un RGI (Référentiel Général d'Interopérabilité) et d'un RGS (Référentiel Général de sécurité) constitue un pré-requis technique indissociable du projet.

Ainsi, le projet dans sa dimension territoire (ce qui n'empêche pas de mettre à disposition des e-services de manière individuelle pour les collectivités) ne pourra être engagé véritablement qu'après le projet SDAE puis l'écriture des référentiels (RGI, RGS et éventuellement le RGA).



Orientation: Formation professionnelle Action 6 USAGES - Accompagnement au changement des entreprises et administrations dans le domaine de la FOAD

Description détaillée et objectifs poursuivis : La formation professionnelle ouverte et à distance (FOAD) permet de répondre à des besoins grandissants et spécifiques de formation et renorfe un contevte favorpable à son essor :

- la formation « tout au long de la vie » ouvre la formation dans la durée et est un axe stratégique de politique publique pour la Nouvelle-Calédonie ;
- la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) paraît être un enjeu pour permettre aux plus distants de la formation d'y accèder.

Cependant, la FOAD est parfois mal perçue, acceptée ou encore inconnue par les organisations clientes quelles soient publiques ou privées. En effet, la FOAD comporte une dimension auto formative importante due à féclalment des unités de temps, de lieu et d'action. Cette situation de formation en autoformation demande à l'apprenant une autonomie forte et une adaptation du mode de gestion interne des organisations. Ces deux éléments constituent un frein au changement et au développement de la FOAD.

L'objectif des actions proposées ici est de faire connaître et accepter ce mode de formation au sein des organisations. Les actions à engager sont de type :

- Publier un manuel de bonnes pratiques à destination des DRH et des managers pour organiser une forme distance. Préciser les aspects réglementaires auxquels sont spécifiquement soums la FOAD le cas échéa Identifier les erreurs à ne pas commettre, l'organisation de temps de formation, les relations employeurs / employés, etc.

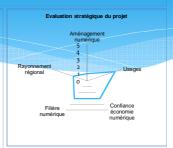
Organiser des séminaires d'1/2 journée sur la FOAD à de

- des DRH (prévoir des séminaires dans le Nord, le Sud et les lles). Communiquer sur les avantages de ce type de formation.
- · des organisation patronales (Medef, CGPME, Finc, etc.).
- Prévoir des actions ciblées de communication dans le cadre des appels à projets FOAD.

Identifier et publier annuellement un e-catalogue des organismes de formations et indiquer les organismes qui proposent des services de FOAD.

Public ciblé

Les organisations publiques et privées utilisatrices potentielles d'outils de FOAD.

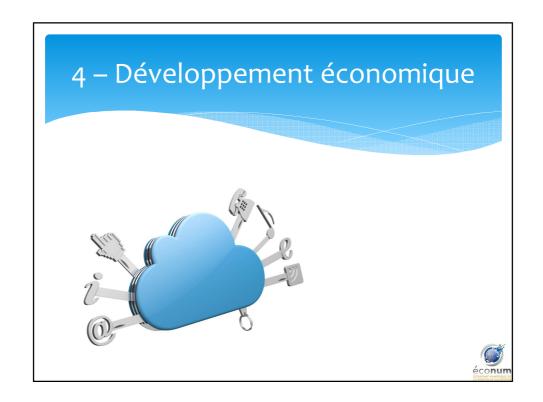


Faisabilité

L'offre de formation doit permettre de répondre au marché potentiel : inutile de communiquer si l'offre est trop pauvre en NC ... Le développement d'un écosystème dans le domaine de la FOAD est donc un ave de travail concomitant, voir préalable, à l'accompagnement au changement proposé ici.







Orientation: Développement économique Action 1 DEV ECO - Développement de la Filière numérique : étude d'identification et de positionnement Description détaillée et objectif poursuivis : De gros investissements vont être réalisés au cours des prochaines années : dans les infrastructures et les réseaux de télécommunications, dans les systèmes d'informations des organisations publiques et privées, dans les secteurs de l'éducation, de la sublique de privées, dans les secteurs de l'éducation, de la sublique de partirione, du tourisme, dans l'Université et les laboratoires de recherche, etc. Ces investissements vont générer un grand nombre d'appels d'offres et d'activisées à valeur ajoutée, de créations de Ces investissements vont générer un grand nombre d'appels d'offres et d'activisées à valeur ajoutée, de créations de Usages Citons notamment : le développement logiciel, la géomatique, la sécurité informatique, les industries créatives, les logiciels libres, le cloud computing et les services SaaS, le green IT, l'intelligence économique/veille technologique, etc. Il s'agit ici, au-delà de cette liste non exhaustive, d'identifier les niches à valeur ajoutée qui ont de réelles opportunités de croissance dans les 5 prochaines années et d'étudier leurs conditions de développement. Une analyse micro économique doit pour ce faire être menée afin de déterminer les éléments clés favorisant le développement de ces niches numériques et leur délai de maturité. A l'issue de l'étude, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie doit être en mesure d'arrêter une organisation stratégique de sa filière TI, renforcer sa compétitivité, générer de la valeur et consolider sa position sur la chaine de valeur. Il s'agit donc d'avoir une compéhension profonde de la nature de la concurrence et de l'origine des avantages Faisabilité Cinq domaines sont ciblés dans un premier temps pour l'étude d'identification et de valorisation des niches : Articuler la proposition de valeur Identifier un segment de marché Définir la structure de la chaîne de valeur dans les grandes familles de métiers de la filière calédoni Définir la soution de l'entreprise dans la chaîne de valeur externe Formuler une stratégie concurrentiele L'industrie minière, La Géomatique. Public ciblé : Le développement logiciel, Les entreprises constituant actuellement le secteur numérique, soit les 246 entreprises identifiées. Les grandes entreprises des secteurs industrisé et en particulier de la mine, ainsi que le secteur public, afin d'évalue les besoins de ces groupes en matière numérique et les segments à valeur ajoutée. L'intelligence et la veille du monde numérique, Les téléactivités du fait du différenciel horaire La visite de sites technopolitains serait un plus afin de bien positionner la mission d'étude et ses attendus. Cela dépendra des niches identifiées comme porteuses de croissance économique au cours des 5 prochaines années éconum



Orientation: Enseignement supérieur Action 3 DEV ECO - Création d'un incubateur dédié aux entreprises innovantes Description détaillée et objectif poursuivis : Un incubateur d'entreprises innovantes est une structure accueillant et accompagnant des entrepreneurs en création, jusqu'à la création d'entreprise et parfois pendant leurs premiers mois d'existence. L'incubateur propose une palette de services aux futurs créateurs d'entreprises : hébergement, conseils juridiques et financiers, analyse du business model, recherche de financements, parcours de formation à destination des créateurs, accès privilégié aux laboratoires de l'établissement d'enseignement supérieur, accès à un réseau de contacts... En échange de ses services, l'incubateur prend une part du capital des sociétés qu'il accompagne, et/ou se font financer par d'autres acteurs de l'innovation.

En NC, plusieurs initiatives plaident pour la création d'un incubateur au sein ou à proximité de l'UNC.

•Le projet multithématique, retient 4 thèmes retenus :

- Vulnérabilité et valorisation des ressources marines (notamment aquaculture)
 Vulnérabilité et valorisation des ressources terrestres (notamment ressources minières)
 Eco-bătiments
 NTIC Multimédia, en tant qu'outil mais aussi en tant que thématique endogène

• En 2012, l'université a été réunie sur le seul site de Nouville. La presqu'ile se teinte de R/D, enseigneme

r, Le Learning center se crée avec l'objectif de produire du contenu numérique et le diffuser. Il y a en effet un problème de capitalisation des connaissances sur la biodiversité et de son archivage. Un gros projet de numérisation de la culture NC: sauvegarde des langues Kanaks, production du savoir / à ces langues.

Dans ce contexte, l'incubateur attirer les chercheurs, promeut une qualité de vie et d'environnement propice au développement de pôles d'excellence sur lesquels la NC pourrait se positionner à échelle internationale : mines, environnement, aquaculture, TIC.

Public ciblé :

Les élèves de classes supérieures de NC et de la zone régionale du Pacifique

Les salariés d'entreprises disposant d'un diplôme supérieur et souhaitant essaimer en NC.



Faisabilité

Il existe aujourd'hui un concours de circonstances positives entre les initiatives et réflexions engagées qui perme d'envisager la création d'un incubateur d'entreprises innovantes Ce projet doit s'inscrire dans la continuité de la constitution du PRES qui permettra de valoriser l'ensemble des laboratoires de NC tout en offrant des conditions de créations d'entreprises innovantes telles que recherché.



Orientation: Développement économique Action 4 DEV ECO - Incitation à l'essaimage dans la filière numérique

illée et objectif poursuivis :

Le diagnostic a permis d'identifier une niche porteuse de savoir-faire dans le domaine de la géomatique liée à l'information-géospatiale (IGS)

Innormation-geospataia (ICS)

En Nouvelle-Calidonie, de par la demande du secteur minier, l'ICS est un secteur dynamique. La force publique a accompagné le secteur privé. L'illustration de cela est sans doute le géo répertoire Géorep (invencorence) qui fait partie des mellieures infrastructures françaises dans le domaine.

Ce savoir-faire est sans aucun doute une opportunité pour développer d'autres filières économiques que celle de la mine (on peut par exemple penser à la pêche ou la filière syliccie). C'est aussi une formidable opportunité pour développer au sein de l'écosystème numérique une branche géomatique qui pourrait rayonner au-delà des frontières calèdoniennes.

On constate par ailleurs des difficultés à appréhender le besoin des organisations publiques et privées locales au regard des nouveaux métiers du numérique, ce qui constitue un frein au montage de nouvelles filières.

La création d'un pôle High-Tech autour des aves de recherche du PRESICA (espace terrestre, espaces marins, enjeux sociétaux, risques naturels et anthropiques, mines et environnement, ressources et usages de l'eau) constitue une initiative structurante pour favoriser la mise en place d'un véritable pôle de formation supérieure et de recherche en Nouvelle Calédonie.

de recherche en Nouvelle Calédonie.

Sur la base de ce diagnostie, il est proposé de lancer un appel à projet vers les entreprises des secteurs concernés avec l'objectif d'inciter les salariés à prendre des disponibilités afin de créer leur propre entreprise dans le cadre d'un processus d'essainnage. Le salarié bénéficierait ainsi d'un soution de l'entreprise financier et humain pour la création de l'entreprise et pourrait s'installer dans la future pépinière créée à cet effet. Le budget fléché dans le cadre de fappel à projet permettrait en outre d'assure un revenu au salarié pendant la phase de création et de croissance de l'activité.

Les entreprises, les administrations Les salariés des organisations

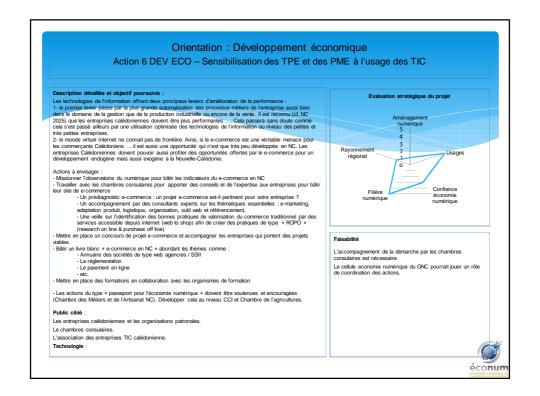
Mise à disposition du salarié des outils et services mutualisés (moyens financiers, matériels et humains) de la pépinière

Une première expérimentation d'essaimage a semble-t-il, été engagée sans rencontrer le succès escompté.

Il s'agit ici d'assurer au cours des deux premières années d'essaimage, un revenu au salarié afin de lui permettre de se focaliser sur son activité et offrir ainsi des conditions optimales au développement de sa société.



Orientation: Enseignement supérieur Action 5 DEV ECO - Développement d'une filière d'enseignement numérique Description détaillée et objectif poursuivis : Le développement d'une filière d'enseignement numérique se situe en cohérence avec : Les actions de valorisation de la filière numérique du PSeN et en parficulier avec l'objectif de renforcer la filière des entreprises du numérique en Not el projet de développer un incubateur permettant de créer de nouvelles activités innovantes et rendre plus attractif le territoire pour les start-up TIC.; La création du Learning center qui a pour objectif de produire du contenu num L'UNC souhaite pouvoir pérenniser une filière de niveau licence dans le domaine informatique Le travail pédagogique de définition des contenus au cours de la première année est intégré dans le plan universitaire et porté par l'Université dans le cadre du projet multithématique (cf.ci-dessous). Le projet multithématique, retient 4 thèmes retenus : Vulnérabilité et valorisation des ressources marines (notamment aquaculture) Vulnérabilité et valorisation des ressources terrestres (notamment ressources minière Vulnérabilité et valorisation des ressources terrestres (notamment ressources minière Eco-bâtiments NTIC - Multimédia, en tant qu'outil mais aussi en tant que thématique endogène Les élèves de NC et de la zone régionale du Pacifique. Les salariés d'entreprises souhaitant se qualifier dans ce domaine. Faisabilité Les initiatives et réflexions engagées en faveur des TIC se doivent d'être reconnues et renforcées par la mise en place d'une filière de formation d'enseignement numérique. Ce projet doit bénéficier du soutien de l'UNC dans le cadre de la création du learning center. a création du learning center. L'UNC doit être soutenue dans la création d'un cursus informatique de niveau licence à minima. Par la passé, il est arrivé que la licence informatique soit financièrement soutenue par des collectivités (GNC et Province Sud). Ces financements ont été actés par le fait que des agents de la fonction publique souhaitaient suivre cette licence. éconun



Orientation: Développement économique

Action 7 DEV ECO - Le télétravail comme dispositif de dynamique territoriale : étude de faisabilité

Description détaillée et objectif poursuivis : Il s'agit d'engager une dynamique territoriale autour du télétravail, au sens de la limitation des trajets pendul domicilis-travail.

L'objectif est à la fois de limiter la congestion urbaine, de se positionner résolument dans une dynamiq développement durable et s'inscrire dans une démarche de ville intelligente et numérique.

Il s'agit d'identifier des lieux pertinents qui pourraient recevoir des télécentres permettant d'accueillir des employés d'entreprises et d'administrations à proximité de leur domicile et de leur

La présente étude s'attache à identifier un premier télécentre sur l'agglomération du Grand N La presente eutoe s'acache a udertineir un premier telecoritre sur l'aggiornation du caràon Nourinea.

La mise en place du tiétéravail en se décrète pas mais s'organise selon une démarche précise visant à assurer la mobilisation et l'adhésion des différentes parties prenantes. Le télécentre correspond à l'une des dimensions du tiétéravail. L'analyse des conditions de mise en œuvre d'un télécentre doit s'accompagner d'une analyse précise des publics cibles et de leur organisation d'appartenance. C'est le volet demande du télétravail.

Le projet doit s'appuyer sur une analyse de faisabilité ambitiouse, se donnant les moyens d'impulser une réelle dynamique autour du télétravail et pas simplement une expérimentation sans perspective de déploiement. Cette analyse s'apraile sur un result infatéron au celle entretiers et les Collectrités nour les moifiser à

Cette analyse s'appuie sur un travail / réflexion avec les entreprises et les Collectivités pour les mobiliser à s'inscrire dans une dynamique de télétravail en vue d'intégrer un premier télécentre.

Ce projet s'inscrit dans une démarche plus ambitieuse à long terme visant à créer d'autres télécentres sur le territoire de Nouvelle Calédonie

Dans son rapport 2009 « le développement du télétra-ail dans la société numérique de demain », le Centre d'Analyse Stratégique estimait que 28% des emplois présentaient les conditions pour s'exercer sous la forme du télétravail et que cette proportion atteindrait 50% en 2015-2020. Le secteur tertiaire est celui qui se prête le plus à une organisation de type télétra-ail.

Pour ce qui concerne le projet de Nouméa, deux publics prioritaires pourraient être concernés dans un premier temps : les administrations publiques et les collectivités territoriales, notamment la Province Sud.

. Dlogies à mobiliser au sein d'un télécentre relèvent principalement de l'environnement des réseaux et

Les tetrhranges a insurinse au seur out recours des terres des télécommandes de la commande de l

tion stratégique du projet

Faisabilité

Le lancement du projet doit se faire dans la perspective d'amorcer la mise en place du télétravail. Pour cela, il est proposé de travailler selon une approche en 2 temps :

2/ la généralisation reposera ensuite sur l'appétence des promoteurs immobiliers et des organisation publiques et privées à s'inscrire dans la démarche de télétravail



Orientation: Développement économique Action 8 DEV ECO - L'ouverture des données publiques : l'Open data

Description detaines et opecir poursuis :

L'ouverture des données et des applications est un mouvement de fond de l'Internet, qui s'inscrit dans la logique de partage et de collaboration, et en particulier de l'open innovation. L'open data consiste à mettre à d'apposition des données produites, détenues ou collectées par des organismes (publics ou privés), qui étaient auparavant réservées à un usage interne.

Ces données "ouvertes" ont vocation à être accessibles et réutilisables gratuitement, avec éventuellement des restrictions d'ulisation encadrées par des licences. Dans la réalité, accès libre ne veut pas forcément dire gratuité, et l'accès aux données ouvertes peut être payant.

gratulis, et l'accès aux données ouvertes peut être payant.

Le secteur public est principalement concerné par l'ouverture des données puisqu'il dispose d'un catalogue de données en interne considérable. Les viles peuvent réaliser des gains économiques directs grée à l'open data en diminant les cottes de mès à désposition de l'information, notamment par rapport au papier. D'autres gains plus indirects peuvent également être soulignés :

ce type d'intilatés permet de soutienir localement l'innovation en fournissant aux entreprises des données utiles pour le dévelopement de projets :

l'open dats incite les administrations à penser l'organisation de manière transversale en s'affranchissant d'une vision "en silo", démultipliant potentellement les possibilités de services ;

la publication des données permet de rendre compte de l'efficacité des services en fournissant des indicateurs de performance pouvant conduire à une melleure efficience;

l'ouverture de données publiques contribue à rapprocher la société civile de la puissance publique dans le cadre d'une démarche collaborative incitant les citoyens à participer à la vie publique.

- Les développeurs ont un rôte essentiel dans l'open data, puisqu'ils créent des applications innovantes à
 partir des données ouvertes, apportant ainsi de la valeur ajoutée aux données brutes.
 Des entraprises dédiées au monde de l'open data peuvent êmerger à travers des projets d'open data
 public après des replications. Ces projets sont mende par des collectivités de développeurs qui peuvent alors
 en tier des revenus liés à la venir d'applications, de services, ou à la publicité.

L'open data consiste à mettre à disposition du plus grand nombre (grand public, entreprises, administrations...) des jeux de données brutes, produites, détenues ou collectées par des organismes (publics ou privés.

Concrètement, cela se traduit par un site internet disposant des données publiques exploitables (téléchargement, web services, etc.) par les acteurs publics ou privés.

_Confiancer érique

Faisabilité

La mise à disposition de données publiques suppose un engagement politique des élus (et donc un vote) des collectivités propriétaires des données.

Techniquement, ce projet ne pose pas de problème. La partie technique est même simple.

Les contraintes réglementaires seront traitées lors de l'étude en cours SDAE engagée en 2013 et se terminant en 2014.



Orientation: Développement économique Action 9 DEV ECO — Etude d'opportunité de mise en place d'un réseau régional de télécoms Description détaillée et objectif poursuivés: Il s'agi d'étuder l'apportunité et la faisabilité de dépoiement d'un réseau régional pacifique qui favorisera le développement d'offres de survices d'opus la Nouvelle Caldécrie vers les deux principales les originates cont droise et déje qualité développement d'offres de survices d'equis la Nouvelle Caldécrie vers les deux principales les originates ont droise et de journals et la risabilité de dépoisement de la risabilité de dépoisement au l'apparent le canonique, ... in decession de la risabilité de dépoisement de la risabilité de dépoisement de la risabilité de développement de conomique, ... in risabilité de l'apparent les développement de conomique, ... in risabilité de développement de conomique, ... in risabilité de développement de conomique ... in risabilité de développement de conomique ... in risabilité de développement de créent ne bactie de risabilité de créent un bactie de risabilité de créent par bactie de risabilité de créent par bactie de risabilité de créent par bactie de risabilité de dépoisement de la risabilité de dépoisement de risabili